



MUNICIPALITE DE LA PECHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-807

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 94 489 \$ ET UN EMPRUNT DE 94 489 \$ POUR UNE ÉTUDE POUR UN GARAGE MUNICIPAL ET UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement décrétant une dépense de 94 489 \$ et un emprunt de 94 489 \$ pour une étude pour un garage municipal et un plan directeur des parcs ;

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 26 mai 2020 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 26^{ème} jour de mai 2020

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche, en date du 26 mai 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat le 26 mai 2020.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier